Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20260321-DEL21032026_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GUENIN

Arrondissement de Pontivy

Séance du 21/03/2026

Date de la convocation
17/03/2026

Date d'affichage
17/03/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 19 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Réf	DEL21-03-2026-02

L'an 2026, le 21 mars à 10 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Guénin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE TONQUEZE Gilles, doyen d'âge.

Présents : Mme DAMONNEVILLE Cécile, Mme FRAVAL Sophie, Mme GEGOUREL Clara, Mme GRIGNOUX Laurence, M. GUEGAN Daniel, M. GUEGAN Arnaud, Mme JOUBIER Anne-Catherine, Mme LE BOUQUIN Anne-Laure, M. LE FORESTIER Jean-Yves, Mme LE GUIDEC Mylène, Mme LE MANOUR Audrey, M. LE MASSON Joël, M. LE TONQUEZE Gilles, Mme MORVANT Yvonne, M. NOUREUX Grégory, M. ONNO Anthony, M. POSTIC Jean-François, M. QUILLERE Nicolas, M. QUILLIEC Elie.

Secrétaire de séance : Mme DAMONNEVILLE Cécile

Objet de la délibération : Élection du Maire

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-4 à L.2122-7,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Considérant que les conseillers municipaux ont procédé au vote selon les conditions réglementaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE des résultats du scrutin :**

Nombre de votants	19
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	19

Candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Anthony ONNO	19	Dix-neuf

- **DE PROCLAMER M. Anthony ONNO, élu Maire de Guénin et de le déclarer installé.**

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le doyen d'âge,
Gilles LE TONQUEZE

MAIRIE DE GUENIN (MORBIHAN)